



## FINANCEMENT DES RETRAITES

# POUR LA CGT, D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT...

## GAGNONS LE RETRAIT DE LA RÉFORME MACRON DÈS LE 7 MARS

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DÈS  
LE 7 MARS  
EN GRÈVE

Avec l'amplification de la contestation et des mobilisations contre le projet de réforme Macron des retraites, le président et son gouvernement changent d'arguments pour tenter de faire accepter l'inacceptable. Alors que de très nombreux mensonges (les fameuses « contreparties sucrées ») sont clairement démasqués, le pouvoir avance un nouvel argument qu'il juge imparable : notre système de retraite serait en péril et il n'y a pas d'autre solution que de le réformer pour le sauver... La belle affaire...

Mais une fois de plus, le gouvernement use d'arguments fallacieux pour justifier les futures nouvelles régressions sociales que sont le report de l'âge de départ à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation.

Pour la CGT, un autre financement de notre système de retraites est urgent et possible !

### AUJOURD'HUI, CONCRÈTEMENT, LA RÉFORME MACRON DES RETRAITES C'EST...

- ✓ Report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans.
- ✓ Accélération réforme « Touraine » de 2014 qui porte à 43 annuités (172 trimestres) la durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein dès 2027 (et non 2035).
- ✓ Possibilité de travailler jusqu'à 70 ans dans la Fonction publique.
- ✓ Suppression des régimes spéciaux.

**Avec à terme, une augmentation de la précarité dès 60 ans et une diminution des pensions avec une décote démultipliée...**



### LA DÉCOTE C'EST QUOI ?

Une baisse de pension de 1,25%/trimestre « manquant » par rapport à la durée d'assurance requise (bientôt 172 trimestres), dans la limite de 20 trimestres soit 25%.

Cette décote s'annule à 67 ans. Avec 43 ans de cotisation exigés, partir en retraite avant 67 ans implique obligatoirement une décote si l'on a commencé à travailler après 24 ans...



#### NE PAS CONFONDRE TAUX PLEIN ET ANNULLATION DE LA DÉCOTE

La décote s'annule directement si l'on part en retraite à 67 ans ou plus... Le taux plein n'est acquis que si on cotise la durée d'assurance requise, soit 172 trimestres (43 ans).



### UNE RETRAITE À TAUX PLEIN À 60 ANS MAXI OU 37,5 ANS DE COTISATION

**EXIGEONS**

- ✓ AUGMENTATION DES SALAIRES
- ✓ ALIGNEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES FEMMES SUR CELLE DES HOMMES
- ✓ FIN DES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES
- ✓ DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI STABLE ET QUALIFIÉ
- ✓ TAXATION DES PROFITS

avec la **CGT** UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ

Site web : 01 55 82 78 55 [education@cgteduc.fr](mailto:education@cgteduc.fr)  
CGT Éducation - 263, rue de Paris - case 548 - 93210 Montreuil

## UN SYSTÈME EN DANGER ?

Le système des retraites n'est pas en danger. Il n'y a pas de problème budgétaire à court-terme pour financer les retraites. Le système, dans son ensemble, dispose de 200 milliards d'€ de réserves et les 12 milliards d'€ de déficit annoncés pour 2027 ne représentent que 3% du budget total des retraites...

**NON**

DÈS  
LE 7 MARS  
EN GRÈVE

## LA RETRAITE À 60 ANS C'EST POSSIBLE ?

## LES SOLUTIONS DE LA CGT...

**OUI**

**AUGMENTER LES  
RECETTES POUR DE  
NOUVEAUX DROITS  
ET DE MEILLEURES  
PENSIONS**

**POUR LA CGT  
la retraite  
c'est à  
60  
ans**

- ✓ Mobiliser les 157 milliards d'€ annuels d'aides publiques aux entreprises : c'est 13 fois le déficit annoncé des retraites !
- ✓ Intégrer dans les cotisations sociales les primes des fonctionnaires, l'intéressement et la participation.
- ✓ Mettre fin aux 28% d'écart de salaire entre les femmes et les hommes : ça rapporterait 6 milliards d'euros aux caisses de retraite.
- ✓ Augmenter les cotisations de 0,8 point : soit 8.25€ par mois de cotisations salariales et 8.25€ de cotisations patronales pour un SMIC à 2 000 €.
- ✓ Cesser d'exonérer de cotisations sociales les dividendes et les revenus financiers des entreprises. Et il y a de quoi faire : en 2022, les actionnaires des sociétés du CAC 40 ont touché 80 milliards d'euros...
- ✓ Augmenter les salaires, puisque mécaniquement cela augmente les cotisations sociales pour financer les pensions et garantit de meilleurs droits à la retraite. Dans le privé, 5% de hausse des salaires rapportait 9 milliards d'euros de cotisations : la moitié de ce que le gouvernement espère économiser avec sa réforme injuste.
- ✓ Augmenter de 5% le point d'indice de la Fonction publique représenterait 1,25 milliard € de cotisations retraites. Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2010, ça ferait 5 milliards d'euros de cotisations supplémentaires dans les conditions actuelles.
- ✓ Recruter : on estime à environ 1,7 million le nombre d'emplois qui pourraient être créés avec le passage aux 32h dans le privé, soit 13,6 Mds€ de cotisations retraites supplémentaires. En recrutant les 400000 fonctionnaires nécessaires dans la Fonction publique hospitalière, 5 milliards d'€ supplémentaires seraient collectés pour les retraites.

**LA QUESTION DES RETRAITES NE PEUT SE PENSER SANS LIEN AVEC LA CRÉATION ET LA RÉPARTITION DES RICHESSES.**

**EXIGEONS**

**LE RETRAIT ET L'ABANDON DE LA RÉFORME MACRON DES RETRAITES**

CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 • unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgt\_educ



@cgteducation